

NOTE DE STRATEGIE SUR LE TRIPLE NEXUS EN EDUCATION AU BURKINA

Table des matières

<i>Sigles et abréviations</i>	2
<i>Introduction.....</i>	3
<i>I. Analyse du contexte</i>	3
<i>II. Les portes d'entrée du triple Nexus en matière d'éducation.....</i>	4
<i>III. Les gaps-défis-risques résiduels.....</i>	5
<i>IV. Opérationnalisation du triple Nexus</i>	6
1- <i>Rappel de la vision de l'école.....</i>	6
2- <i>Rappel de quelques principes humanitaires en lien avec l'éducation.....</i>	6
3- <i>Choix stratégiques.....</i>	7
<i>Annexes:.....</i>	12

Sigles et abréviations

AME	:	Association des Mères Éducatrices
APE	:	Association des Parents d'Élèves
CEB	:	Circonscription d'Éducation de Base
CONASUR	:	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DGESS	:	Direction Générale des Études Statistiques et Sectorielles
DREPPNF	:	Direction Régionale de l'Éducation Préscolaire, Primaire et Non Formelle
ESU	:	Éducation en situations d'urgence
GCORR	:	Groupe de coordination opérationnelle de la réponse rapide
HRP	:	Humanitarian Needs Overview /Aperçu des Besoins Humanitaire
INEE	:	Inter-Agency-Network for Education in Emergencies
MENAPLN	:	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MSNA	:	Évaluation multi-sectorielle des besoins (MSNA, acronyme dérivant de l'anglais)
MSA	:	Evaluation multi-sectorielle (MSA, acronyme dérivant de l'anglais)
OCHA	:	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs/le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ONGs	:	Organisations non-gouvernementales
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PME	:	Partenariat Mondial pour l'Éducation
PNDES	:	Plan National de Développement Économique et Social
PSEF	:	Programme Sectoriel Éducation/Formations
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
ST ESU	:	Secrétariat Technique de l'Éducation en Situations d'Urgence
TBS	:	Taux brut de scolarisation
VBG	:	Violence sexuelle basée sur le genre

Introduction

Le Triple Nexus Humanitaire, Développement et Paix est un appel des pays membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies et de tous les acteurs du développement à proposer une « Nouvelle Façon de Travailler » (NFT-New Way of Working/NWOW). Il consiste en une meilleure articulation et mutualisation entre l'assistance humanitaire et l'aide au développement pour faire face plus efficacement et de manière durable aux crises humanitaires devenues de plus en plus complexes tout en prenant en compte la dimension de la consolidation de la paix. Il vise également une optimisation de l'efficacité des ressources.

Le Nexus définit un cadre de référence autour de quatre éléments clés : 1) Analyse conjointe, 2) planification stratégique, 3) programmation et enfin 4) suivi et évaluation ; et vise à assurer une continuité voire une coordination programmatique et opérationnelle (plus que des acteurs).

La présente note stratégique n'est pas prescriptive. Elle est un outil d'aide à la décision, destiné aux pouvoirs publics, aux partenaires de mise en œuvre, aux bailleurs, aux communautés et au secteur privé pour faciliter l'inclusion du Nexus dans l'ensemble du processus d'élaboration des programmes, à partir de l'analyse conjointe des besoins, en passant par la planification stratégique et la programmation jusqu'au suivi et évaluation. Elle se veut une grille de lecture qui adresse des enjeux du Nexus et non tous les gaps du secteur et inclue des exemples d'activités à mettre en œuvre, des conseils pratiques et des références aux outils/approches programmatiques ayant fait leur preuve.

Cette note stratégique est également constituée d'un narratif qui débouche sur trois enjeux prioritaires (Leadership, Coordination/planification, Partenariat/Financement) jugés déterminants pour amorcer l'opérationnalisation du triple Nexus. Elle comporte aussi pour des raisons pratiques des annexes en matrices et des fiches pour faciliter une lecture référentielle.

I. Analyse du contexte

Dans son diagnostic, l'annexe à la Stratégie nationale de l'Éducation en situation d'urgence (SN-ESU 2019-2024S), élaborée en décembre 2019, a identifié quatre catégories de risques (ou vulnérabilités) majeurs qui impactent le système éducatif :

- les risques de catastrophes naturelles (intempéries, inondations, vents violents, etc.)
- les risques de conflits et d'insécurité dont notamment les attaques de groupes armés non identifiés (GANI) et les conflits intercommunautaires
- les risques afférents aux conséquences des déplacements de populations
- les risques liés aux vulnérabilités internes au système éducatif burkinabè tels que les grèves, les mouvements d'humeur qui sont de nature à le perturber davantage en plus des risques de protection (mariages des enfants, VBG, etc.).

Selon le rapport HNO 2022 de OCHA, le contexte sécuritaire du Burkina Faso, continue de se dégrader, avec un accroissement de la violence ciblant de plus en plus les populations civiles. Entre juillet 2020 et novembre 2021, 1 425 événements violents ont été recensés dans 11 régions huit (8) dont 51% ont ciblé des civils. Le rapport fait état de 3.5 millions personnes dont 1.3 millions de PDI. Depuis 2020, le pays compte plus de 800 personnes tuées. Plus de 8% de la population a été obligée de fuir son domicile en recherche de sécurité. L'aide humanitaire reste la principale source de revenu pour plus de 38% des personnes déplacées et demeure un défi pour plusieurs secteurs d'assistance.

Cette situation a entraîné l'interruption des activités d'apprentissage, la fermeture et la destruction de plusieurs établissements, la destruction du matériel, l'abandon forcé des classes par les enseignants, l'accentuation du taux de déperdition scolaire au niveau national et la déscolarisation massive des élèves ainsi que le déplacement des populations à l'intérieur du pays.

Malgré les efforts du gouvernement pour assurer la continuité avec la Stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence (2019-2024), les écoles continuent d'être la cible d'attaques et de menaces des groupes armés non étatiques. Selon le rapport du Secrétariat Technique chargé de l'Éducation en situation

d'urgence, à la date du 31 mai 2022, le nombre d'établissements fermés passe de 4 148 à 4.258, soit 16,96 % des structures éducatives du pays. Ces fermetures affectent 708 341 élèves soit 339 260 filles et 276 126 garçons, ainsi que 20 763 enseignants soit 6 683 femmes (32,19%) et 14 080 hommes (67,81%).

Ce sont autant de risques qui pourraient entraver l'atteinte des performances projetées par le PSEF. En rappel le PSEF en tant que référentiel du secteur de l'éducation et de la formation sur la période 2017-2030 se donne pour ambition à terme d'accroître le taux brut de scolarisation au préscolaire de 5,3% en 2016 à 25% en 2030, le taux d'achèvement du primaire de 60,97% en 2016 à 98,63% en 2030, le taux d'achèvement au post primaire de 27,65% en 2016 à 50,06% en 2030, l'indice de parité de TBA au primaire de 0,95 en 2015 à 1 en 2018, l'indice de parité du TBA au poste primaire de 1,05 en 2015 à 1 en 2018, et de résorber le nombre des écoles sous paillettes.

Pour ce qui est du secondaire, le taux brut de scolarisation passera de 12,8% en 2014/2015 à 21,5% en 2029/2030. Le pourcentage d'élèves de l'enseignement et la formation techniques et professionnels quant à lui passera de 3,4% en 2014/2015 à 16% en 2029/2030. Au niveau de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants passera de 530 en 2015/2016 à 790 en 2029/2030. Les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PSEF sont estimées à 8 891, 330 milliards de FCFA. Ces ressources sont réparties par ministère comme suit : 7 782,358 milliards de FCFA pour le ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation (MENA). Les ressources publiques mobilisables au cours de la période 2017-2030 sont évaluées à 7 725, 283 milliards de FCFA tandis que les financements extérieurs 2016, 2017 et 2018 au Compte d'affectation spécial du trésor-Fonds de soutien au développement de l'éducation de base (CAST-FSDEB) sont estimés à 30, 127 milliards de FCFA d'où un besoin de financement de 1 135, 920 milliards de FCFA, correspondant à environ 12,78 % des ressources nécessaires.

Le PSEF a mis en œuvre deux programmes importants qui ont boosté les indicateurs du système éducatif : pour l'enseignement primaire, le Plan Décennal de Développement de l'Éducation de Base, lancé le 14 septembre 2002, qui par la suite a été restructuré en Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) adopté en Conseil de ministres en août 2012. Le post-primaire et le secondaire ont été pris en charge par le Projet Enseignement Post-primaire 2 (PEPP-PHASE2) qui a débuté en décembre 2006 et le PSEF lui-même.

Les défis à relever sont immenses, d'où la nécessité d'une meilleure synergie d'action entre les différents intervenants du secteur (humanitaire et développement) pour optimiser les efforts sur le terrain. Le nexus se présente donc comme une opportunité qui vise :

- une responsabilisation plus accrue vis-à-vis des enfants et des communautés touchés par la crise;
- une utilisation plus efficace et équitable des ressources ;
- une limitation de la duplication des activités et la recherche de la complémentarité ;
- un plus grand leadership gouvernemental et local, le renforcement des capacités au sein des ministères ;
- une meilleure contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans des contextes fragiles en améliorant l'efficacité de l'aide.

II. Les portes d'entrée du triple Nexus en matière d'éducation

Le système éducatif burkinabè dispose d'atouts importants pour construire l'avenir. Il présente des éléments de son architecture qui, conjugués avec les nouvelles dispositions prises par les autorités nationales, constituent des atouts pour résister aux crises. On peut citer le cadre partenarial, les groupes thématiques, les CASEMS qui sont des cadres d'échanges sur les défis actuels de l'Éducation.

Il faut y ajouter une stabilité relative, du fait du fonctionnement régulier malgré les événements politiques (peu de grèves, calendrier scolaire respecté, examens réalisés), une volonté politique avérée (une grande importance accordée au Primaire avec 61% des dépenses courantes d'éducation, 59.2% des dépenses publiques totales. Les dépenses publiques d'éducation sont fortes et sont de l'ordre de 17% en valeur nominale et 12% en valeur réelle).

La bonne organisation du secteur de l'éducation dans le monde du Développement constitue également une opportunité réelle pour l'opérationnalisation du Nexus Humanitaire-Développement-Paix, nouveau paradigme en matière de planification sectorielle.

En termes de réponse au défi sécuritaire et humanitaire :

La résilience et l'approche inclusive du système pourront s'appuyer sur le secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU). La SN-ESU pilotée par ce secrétariat aide à coordonner et prendre en charge l'urgence en matière d'éducation. Cette stratégie soutient les efforts du gouvernement en matière d'accès et de continuité de l'éducation.

La mise en place du cluster éducation participe à une bonne coordination des actions des partenaires de l'éducation dans le domaine humanitaire.

Le compte d'affectation spéciale au trésor qui est composé de cinq (5) partenaires techniques et financiers apporte une aide budgétaire au sous-secteur de l'Education à travers un dialogue dynamique entre partenaires et le Gouvernement. Ces fonds accordent une proportion à l'Education en situation d'urgence.

Le Conseil national pour la Prévention de la Violence à l'École (CNPVE) et le secrétariat permanent de la promotion des langues nationales et l'éducation civique doivent permettre de faire face à la radicalisation et à la violence en milieu scolaire. Mieux, ils peuvent constituer un rempart contre le recrutement ou l'enrôlement des scolaires par les groupes armés non étatiques.

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) s'est doté en 2018 d'une Stratégie nationale de lutte contre la drogue, la toxicomanie et la violence en milieu scolaire (SN-DTV).

Au niveau de la coordination / gouvernance du sous-secteur de l'éducation, il peut être noté une tendance croissante du taux de réalisation des activités. Cela montre une bonne dynamique dans la réalisation des activités planifiées au sein du ministère. Les rencontres statutaires (CASEM, missions conjointes de suivi, cadre partenarial, rencontres avec les partenaires sociaux) se tiennent régulièrement, permettant de valider les documents de planification et suivi-évaluation et de discuter des sujets d'intérêt et d'actualité du ministère.

Les rencontres de concertation entre le MENAPLN et les collectivités territoriales d'une part et les ONG/associations développement (AD) œuvrant dans le domaine de l'éducation d'autre part, se sont régulièrement tenues permettant de discuter des difficultés rencontrées dans la gestion décentralisée de l'éducation et des contributions des ONG/AD.

III. Les gaps-défis-risques résiduels

Au regard des opportunités qu'offre le système éducatif mais aussi en raison des insuffisances qui sont les siennes, le triple Nexus peut contribuer à redresser efficacement certains pans du système et le rendre plus efficace. Une analyse fine des acquis et des opportunités du système éducatif permet de dégager un certain nombre de gaps, de défis et des risques à partir desquels le nexus pourra structurer ces actions.

Le PDSEB s'appuie sur une analyse de vulnérabilité qui intègre des mesures de prévention et de mitigation, mais très peu de mesures de préparation. Le dernier référentiel (PSEF, 2017-2030) fait peu cas des urgences, en termes d'actions concrètes à prendre pour renforcer la résilience du système éducatif pendant que plusieurs régions du pays s'installent progressivement dans la crise.

Il faut en outre renforcer la résilience du système et son approche inclusive en remédiant au faible fonctionnement des mécanismes de coordination sous-nationaux (clusters, groupes sectoriels, groupes thématiques, etc.) et la multiplicité des stratégies pose un problème d'efficacité ;

Il résulte en définitive que l'environnement sectoriel doit mobiliser davantage de ressources pour faire face aux situations d'urgence, si l'on veut maintenir la bonne tendance de développement du système éducatif et atteindre les ODD en 2030.

IV. Opérationnalisation du triple Nexus

1- *Rappel de la vision de l'école*

Selon l'article 13 de la loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation, le système éducatif burkinabè a pour finalité de faire du jeune burkinabè, un citoyen responsable, producteur et créatif. Il vise essentiellement à assurer un développement intégral et harmonieux de l'individu.

Cet objectif ne peut être atteint sans l'engagement de la société entière dont chacun de nous est membre et responsable.

La Vision du PSEF 2017-2030 se donne pour ambition « un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socioéconomique du Burkina Faso ».

La vision de la SN-ESU est qu'« à l'horizon 2024, toutes les filles et tous les garçons affectés par les crises sanitaire et sécuritaire, bénéficient d'une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente ».

2- *Rappel de quelques principes humanitaires en lien avec l'éducation*

L'accès à l'éducation est un droit. En situation de crise, l'impératif humanitaire vise à garantir, à préserver les droits et la dignité humaine.

Le principe de l'impératif humanitaire se conjugue avec le principe que l'assistance humanitaire ne doit pas causer du tort, ou aggraver la situation de vulnérabilité. La défense du droit à l'éducation est une nécessité, mais ne doit pas conduire à mettre les enfants et leurs familles et les enseignants dans une situation de danger supplémentaire (principe du « Ne pas nuire »).

La gestion axée sur les résultats

La complexité du contexte national et du phénomène sécuritaire exige d'adopter des méthodes modernes de travail, d'imprimer la volonté de rapprocher les objectifs des ressources afin d'apprécier la pertinence des moyens engagés au regard des résultats attendus. La mise en œuvre de la stratégie repose sur un management de la performance focalisé sur la réalisation des objectifs et des impacts attendus.

La mutualisation des ressources

La mutualisation consiste en la mise en commun des divers moyens (humains, financiers et matériels) des différents intervenants en situations d'urgence (ministères impliqués, Assemblée nationale, PTF, ONG, associations, forces vives de la communauté, etc.). Cette démarche vise à renforcer la cohérence et la lisibilité d'ensemble des actions et à garantir l'efficacité de la stratégie. Au-delà de l'intérêt matériel, la mutualisation des ressources peut contribuer à enrichir les expériences d'intervention en situation d'urgence, développer de nouvelles pistes de collaboration entre acteurs tout en favorisant le travail en équipe

La protection de l'enfant et de l'environnement scolaire

La protection de l'environnement en général et de l'environnement scolaire en particulier fait partie intégrante du processus du développement durable. A cet effet et en référence à la *Déclaration Safe school* adoptée par le Burkina Faso en 2017, la résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014) du Conseil de sécurité, des initiatives seront prises pour non seulement promouvoir et garantir le droit à l'éducation mais surtout faciliter la continuité de l'éducation dans des situations d'urgences (y compris les conflits armés). Ces actions visent à instaurer un environnement scolaire sain, protégé, propice au déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage dans une communauté sereine et résiliente.

L'équité/genre dans l'éducation

L'équité dans l'éducation est le moyen de parvenir à l'égalité. Elle entend fournir les meilleures opportunités à tous les élèves afin qu'ils puissent libérer pleinement leur potentiel et remédier aux situations de désavantage qui compromettent les résultats scolaires. Toutes les mesures/actions spéciales seront prises afin de lutter contre les handicaps historiques et sociaux qui empêchent les élèves de bénéficier d'une

éducation équitable. Ces mesures ne sont pas équitables en soi, mais elles sont mises en œuvre afin d'assurer l'équité et l'égalité des résultats.

La gouvernance démocratique du système éducatif

Elle est basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation inclusive, égalitaire, équitable qui prend en compte les risques liés à la crise ainsi que les stratégies de leur réduction.

3- Choix stratégiques

Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de développement et d'aide humanitaire de l'éducation la vision est que tous les enfants et les jeunes des zones à risque et affectés par les crises, ont un accès ininterrompu à une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement et d'apprentissage se déroulent dans un environnement sain et protégé, avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente.

Trois domaines prioritaires découlant de l'analyse des gaps ont été stratégiquement identifiés pour servir de base d'opérationnalisation :

- cadre institutionnel et leadership national et local du Nexus : un des défis majeurs est l'ancrage institutionnel qui permettrait une meilleure redevabilité pour créer le lien et la complémentarité entre action humanitaire, développement, et paix ;
- coordination et planification/suivi : les défis majeurs se situent au niveau de la multiplicité des documents de planification stratégique pluriannuelle, la faible cohérence entre les différentes stratégies et politiques, les cloisonnements et verticalité de plusieurs financements ;
- partenariat, financement et appui technique : les procédures sont parfois lourdes, trop centralisées et le défi demeure l'application des dispositions de la déclaration de Paris en termes de simplifications des procédures pour une partie des appuis extérieurs. En situation d'urgences la rapidité et la criticité des interventions sont souvent compromises.

De la fertilisation croisée de ces trois domaines, cinq objectifs sont déclinés pour déboucher chacun sur un résultat collectif. Ces objectifs sont :

- objectif spécifique 1: Appuyer le renforcement institutionnel pour la programmation et la planification sensible aux réalités du terrain, selon l'approche Nexus ;
- objectif spécifique 2 : Assurer la protection des enfants et faire de l'espace éducatif un facteur de cohésion sociale et de paix ;
- objectif spécifique 3 : Assurer la poursuite de l'éducation (formelle et non formelle) en situations d'urgence, tout en préparant la réintégration ;
- objectif spécifique 4 : Renforcer, faciliter le passage vers l'ETFP, et pas seulement pour les élèves trop âgés ou en échec ;
- objectif spécifique 5 : Institutionnaliser les services sociaux de base dont l'éducation au niveau des collectivités.

3.1 Résultat collectif 1 : La Programmation et la planification sensibles aux réalités du terrain, selon l'approche de Nexus sont renforcées sur le plan institutionnel

Dans un contexte de plus en plus complexe et dynamique, le renforcement institutionnel à travers un leadership national permettra de construire une vision globale de réponse à la crise et de bâtir ainsi un consensus autour d'un cadre de référence sur le Triple Nexus.

Un travail important a déjà été fait dans ce sens en avril 2021 par le cluster Éducation en collaboration avec l'ensemble des PTF, notamment celui de l'établissement d'un manuel des Normes Éducatives¹ à appliquer dans un contexte d'urgence. A propos du Triple Nexus, il y est inscrit que les interventions peuvent être échelonnées ou superposées de manière à ce que les interventions humanitaires, de développement et de

¹ Normes ESU/CLUSTER EDUCATION-MENAPLN 2021

paix soient réunies et se déroulent en même temps ou successivement. Cette réflexion est à la base d'un cadre conceptuel qui définit les phases clés du Nexus humanitaire-développement-paix en éducation² de la manière suivante :

- a. phase 1 (Urgence /1-3 mois) : Population affectée accessible ou non => Réponses rapides aux besoins les plus urgents ;
- b. phase 2 (Urgence / Cohésion Sociale/4-6 mois) : Population affectée et/ ou non affectée accessible=>Résilience et stabilisation sociale ;
- c. phase 3 (Cohésion Sociale / Développement /7-18 mois) : Population affectée et/ou non affectée accessible=>Renforcement des plateformes communautaires ;
- d. phase 4 (Développement/19-24 mois) : Population non affectée accessible =>Institutionnalisation des services.

L'opérationnalisation du Triple Nexus dans le secteur de l'éducation bénéficiera d'une appropriation nationale à travers un ancrage institutionnel fort et multisectoriel qui guide et insuffle l'approche à l'ensemble des institutions au niveau national, au niveau décentralisé, et à tous les acteurs dans les secteurs de l'humanitaire, du développement, et de la Paix.

Ainsi le PSEF 2017-2030 pourrait être revu pour une prise en compte de la situation sécuritaire et de ses enjeux. De même le futur RESEN pourrait comporter dans des TDR une analyse plus fine et spécifique de la problématique de la scolarisation dans les zones à fort défi sécuritaire.

3.1.1 Axe 1 : Plaidoyer pour la poursuite de l'adaptation des politiques et stratégies à la situation humanitaire dans les zones affectées.

Activités	Acteurs
<p>Revue du PSEF 2017-2030 pour une prise en compte du Triple Nexus (Intégrer des sections narratives dans le PSEF révisé qui devront décrire l'urgence et la paix)</p> <p>Renforcer les échanges d'informations entre le cluster et le cadre partenarial</p> <p>Disposer d'un document sectoriel unique (PSEF, 10 ans) et d'un PAT pour le budget programme</p> <p>Revue à mi-parcours de la stratégie nationale de l'Éducation en situation d'urgence</p> <p>Inclure l'ESU dans le cadre de suivi des recommandations des évaluations sur l'exécution des plans (PAT) et des différentes stratégies (cadre partenarial et missions conjointes de suivi)</p> <p>Réviser et adapter les mécanismes de financements de l'ESU pour les alléger, les rendre plus flexibles</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

3.1.2 Axe 2 : Renforcer la gestion de l'information au niveau central et décentralisé pour une programmation conjointe informée

Activités	Acteurs
<p>Instituer dans les agendas des plateformes de coordination au niveaux central et déconcentré</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

² Phases inspirées du manuel de l'UNICEF « Principaux engagement pour les Enfants », Mai 2010

<p>l'analyse des données d'alerte et la prise de mesures appropriée</p> <p>Elaborer une plateforme intégrée pour collecter et analyser les informations sur les interventions des projets et programmes</p> <p>Diffuser les informations sur la cartographie des interventions humanitaire et de développement afin de susciter des synergies et des complémentarités</p>	
---	--

3.1.3 Axe 3 : Renforcer la programmation conjointe et la mobilisation des ressources aux niveaux central et décentralisé

Activités	Acteurs
<p>Cadre de planification commune urgences et développement : Formulation de résultats communs opérationnels</p> <p>Renforcer le cadre conjoint de suivi évaluation des programmes humanitaires et de développement (cadre partenarial)</p> <p>Mécanismes de financements innovants auprès d'autres PTF (secteur privé, multi bailleurs, PPP)</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

3.2 Résultat collectif 2 : La protection des enfants est centrale et assurée dans l'école, l'éducation étant un droit pour tous sans discrimination, l'espace éducatif est un milieu protecteur, promoteur de cohésion sociale et de paix.

3.2.1 Axe 1 : Renforcer le dialogue communautaire pour la défense de l'école et de l'espace éducatif

Activités	Acteurs
<p>Mise à l'échelle du modèle d'école résiliente et inclusive</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

3.2.2 Axe 2 : Assurer un appui psycho-social pour les enfants impactés par le conflit

Activités	Acteurs
<p>Formation continue et déploiement d'enseignants formés en appui psycho-social ;</p> <p>Renforcement des capacités des COGES et d'animateurs en appui psychosocial.</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

3.2.3 Axe 3 : Assurer que les enfants disposent des documents d'état civils nécessaires à leur scolarisation et au passage des examens

Activités	Acteurs
<p>Autoriser l'inscription des élèves déplacés en l'absence de documents ou d'autres pièces administratives exigés en attendant la régularisation de leur situation administrative ;</p> <p>Poursuivre le suivi des élèves, par la numérisation du fichier scolaire de chaque enfant avec attribution d'un identifiant scolaire unique ;</p>	<p>Ministères en charge de l'éducation, de la formation, PTF, Collectivités</p>

Faciliter l'enregistrement des élèves déplacés à l'état civil	
---	--

3.3 Résultat collectif 3 : La poursuite de l'éducation (formelle et non formelle) en situation d'urgence et post-urgence tout en préparant la réintégration des enfants déscolarisés est effective pour tous les enfants.

3.3.1 Axe 1 : Assurer la poursuite de l'éducation en situation d'urgence et post-urgence y compris l'accueil et l'intégration des enfants déplacés

Activités	Acteurs
<p>Réhabiliter les structures éducatives endommagées ;</p> <p>Reconstruire les structures éducatives détruites ;</p> <p>Augmenter le seuil de 10% (déjà existant dans le CAST) dans les conventions de financements des projets et programmes en éducation qui soit affectés à l'ESU ;</p> <p>Définir des programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants des zones affectées par la crise sécuritaire ;</p> <p>des savoir-faire dans les domaines des compétences techniques et professionnelles adaptées aux réalités locales, de la négociation, de la coopération, de la créativité, des AGR, visant à faciliter l'insertion et l'employabilité dans le tissu économique local ;</p> <p><i>des savoir-être</i> pour bâtir une culture de la paix, de la non-violence, afin d'outiller les différentes cibles pour une bonne gouvernance ;</p> <p>Programme d'éducation accélérée adapté : les programmes nationaux utilisés pour les enfants déscolarisés sur une approche développement peuvent être mis en œuvre en situation d'urgence/ pour rescolariser les enfants déplacés, en décalant l'année scolaire</p> <p>Organisation de formations professionnelles adaptées/ inclusion des enfants dans les filières de formation.</p>	PTF, Gouvernement, Collectivités, Secteur Privé

3.3.2 Axe 2 : Renforcer la capacité à maintenir l'école en cas de crise : Préparation aux urgences, contingence et consolidation de la paix

Activités	Acteurs
<p>Utiliser une partie des reports de solde libres d'emploi des fonds communs du secteur de l'éducation au financement des besoins des personnes déplacés internes et de la promotion de la paix ;</p> <p>Poursuivre la politique de décentralisation et de déconcentration ;</p>	PTF, Gouvernement, Collectivités, Secteur Privé

<p>Processus plus souples et simplifiés qui permettent des délais beaucoup plus courts pour la prise de décisions et le versement des fonds ;</p> <p>Renforcer la capacité d'accueil des infrastructures scolaires dans les zones d'accueils ;</p> <p>Promouvoir des alternatives éducatives pour les enfants affectés par les conflits ;</p> <p>Appuyer les collectivités dans la gestion des cantines scolaires</p>	
---	--

3.3.3 Axe 3 : Mettre en place un dispositif de suivi des apprenants transférés dans les écoles formelles, et non formelles avec un focus sur les enfants déplacés, vulnérables, victimes de stress

Activités	Acteurs
Renforcements des CEB en moyens techniques et financiers pour le suivi	PTF, MENAPLN

3.4. Résultat collectif 4 : Renforcer, faciliter le passage vers l'ETFP, et pas seulement pour les élèves trop âgés ou en échec.

3.4.1 Axe 1 : Promouvoir et accélérer les passerelles de formation en les valorisant

Activités	Acteurs
<p>Organiser une information directe auprès des élèves et des parents sur les filières et les débouchés de l'ETFP, dans tous les CM ainsi qu'au post-primaire ;</p> <p>Laisser clairement le libre choix à tous les élèves au CM et en cours de post-primaire (pouvoir faire le choix d'une formation technique ou professionnelle avant d'être en échec ou par choix motivé) ;</p> <p>Revoir les critères d'attribution des bourses, en favorisant plutôt les élèves les plus âgés et les filières porteuses peu demandées.</p>	PTF, Gouvernement, Collectivités, Secteur Privé

3.4.2 Axe 2 : Promouvoir des partenariats avec le secteur privé pour la mise à échelle des passerelles de formations ETPF dans toutes les provinces en privilégiant les zones à fort défi sécuritaire

Activités	Acteurs
<p>Mise en place d'un cadre de concertation et de planification entre le MENAPLN, le MJEFP et les faïtières du secteur privé ;</p> <p>Développer des opportunités d'entreprenariat et de contractualisation au niveau local avec les communes, et le secteur privé en faveur des apprenants dans les ETPF</p>	PTF, Gouvernement, Collectivités, Secteur Privé

3.5. Résultat collectif 5 : L'institutionnalisation de l'éducation est garantie et pleinement assumée par les collectivités et les communautés en tant que service social de base.

3.5.1 Axe 1 : Poursuivre, accélérer le processus de décentralisation et relancer le processus de déconcentration

Activités	Acteurs
Renforcer l'élan de décentralisation en cours par une meilleure déclinaison du PAT et une décentralisation des financements du CAST	PTF, Gouvernement, Collectivités

3.5.2 Axe 2 : Capitaliser l'initiative des communes prioritaires en instituant l'approche de communes de convergences dans les zones à fort défis sécuritaires.

Activités	Acteurs
Planification intégrée de toutes les activités humanitaires et de développement dans les plans communaux de développement ; Le Plan communal de développement devient le cadre référentiel des activités de planification, de mise en œuvre, de suivi et évaluation ; Formation complémentaire des animateurs utilisés pour l'éducation en urgence et reconnaissance de leur compétence d'enseignants ; Renforcer ou consolider des mesures incitatives locales pour le maintien des enseignants dans les écoles ; Appropriation et mise à échelle du modèle d'école résiliente et inclusive par les communes.	PTF, Gouvernement, Collectivités

Annexes:

- 1- annexe I : Matrice Consolidée Feuille de Route
- 2- compte rendu de la session de travail pour l'élaboration des axes d'opérationnalisation du triple nexus dans le secteur de l'éducation